

efficaces ces rapports, elles visent à favoriser une évolution plutôt qu'un changement radical. Elles devraient conduire à un rapport plus clair entre la Commission de la capitale nationale et le Parlement, et par conséquent à un plus haut degré de responsabilité que ce n'est le cas présentement. La Commission de la capitale nationale a procédé à une étude du Livre blanc dont elle a d'ailleurs approuvé les buts et les objectifs.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut continuer d'accorder à la Commission une certaine marge d'indépendance à l'égard des structures administratives régulières du gouvernement fédéral dans la mesure où il s'agit d'une société de la Couronne. Cette indépendance doit d'ailleurs donner à la Commission la possibilité de gérer en fonction de critères de rentabilité commerciale ses importants biens immobiliers tout en lui assurant la continuité qui lui est nécessaire pour planifier et développer la région de la capitale. Cela permet à la Commission de garder une perspective à long terme sur le développement, la préservation et l'amélioration de la région de la capitale nationale.

Je voudrais dire quelques mots de la coordination intergouvernementale dans la région de la capitale nationale, qui fait d'ailleurs l'objet d'une partie des critiques contenues dans la motion. Le nouvel esprit de coopération qui règne entre le gouvernement fédéral et les autorités locales dans la région de la capitale nationale est attesté par la récente réunion à laquelle ont participé les ministres du cabinet fédéral, le président de la CCN ainsi que le comité exécutif de la municipalité d'Ottawa-Carleton qui ont abordé avec franchise l'épineuse question des subventions visant à remplacer l'imposition foncière. Les participants à cette rencontre se sont tous accordés pour déclarer qu'en dépit des différences qui peuvent subsister, des progrès considérables ont été accomplis en vue de résoudre ce problème. Les parties vont se réunir trois fois par année pour discuter de questions d'intérêt commun.

En dépit des difficultés auxquelles donnent lieu les relations avec le gouvernement du Québec à l'heure actuelle, la CCN escompte pouvoir aller de l'avant prochainement avec certains projets aussi importants que la construction de l'usine pour le traitement des eaux usées et la construction d'un réseau routier au Québec. En outre, ces derniers temps la CCN a signé avec la ville de Hull un accord permettant l'échange de différentes parcelles de terrain permettant la réalisation de certains projets fédéraux et municipaux, notamment l'aménagement du parc Fontaine et le parachèvement du parc Linéaire. La CCN collabore étroitement avec d'autres paliers de gouvernement et avec la population en général dans l'élaboration et la réalis-

### Coalitions

tion de maintes projets, notamment le projet du secteur LeBreton, le centre Rideau, et le programme de développement du parc de la Gatineau. La Commission et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton ont fait une étude des transports urbains et il est question d'un accord entre elles visant à faire de certaines promenades des voies de communication rapides.

Les négociations ont été menées à terme entre la Commission et les deux commissions régionales de transports régionaux en vue d'un accord qui leur assurera des subventions de 1.3 million de dollars en 1978. La CCN, la municipalité régionale et la Société de développement commercial et industriel d'Ottawa-Carleton étudient ensemble les moyens d'amortir le choc qu'a eu sur le centre-ville d'Ottawa le programme de décentralisation et de déménagement à Hull.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES COALITIONS

#### DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES GROUPEMENTS DE SOCIÉTÉS

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. On me dit qu'en vertu d'un ordre de la Chambre, nous devons revenir maintenant à l'appel des motions, afin de permettre au ministre des Finances (M. Chrétien) de déposer un document.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, au nom du premier ministre (M. Trudeau), et en conformité des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles le rapport de la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés.